



Relevé de Décisions
Bureau Exécutif du 12 Juin 2008

Présents : JP Champion – JC Méric – H Bacchini – J Kerhoas - C Peyras – C Aubert - H Giraud – M Bouvet - S Lasseaux – B David –C Lepape- B Bonneau.- P Roussange- C Fourichon- J Cathelineau

Points	Thèmes et Commentaires																																																															
1	ADMINISTRATION																																																															
1-1	<u>Approbation relevé de décisions du BE du 26/05/2008 et Comité Opérationnel du 29/05/2008.</u>																																																															
Décision 1	Reporté au prochain BE																																																															
1-2	<u>Prix des licences 2009</u>																																																															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2008 DONT ASSURANCE</th> <th>2008 Hors assurance</th> <th>Coût actuel assurance rc 2008</th> <th>Coût actuel assurance IA 2008</th> <th>Coût actuel assuranceTTC 2008</th> <th>Coût de la vie 2,94% sur licence hors ass (2)</th> <th>Proposition à soumettre au CA</th> <th>Coût total licences 2009 avec assurance(sans changement) et coût de la vie (2)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LICENCES</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>club adulte</td> <td>45,60 €</td> <td>38,59 €</td> <td>6,23 €</td> <td>0,78 €</td> <td>7,01 €</td> <td>1,13 €</td> <td>39,72 €</td> <td>46,73 €</td> </tr> <tr> <td>club jeune</td> <td>22,80 €</td> <td>20,33 €</td> <td>1,83 €</td> <td>0,64 €</td> <td>2,47 €</td> <td>0,60 €</td> <td>20,93 €</td> <td>23,40 €</td> </tr> <tr> <td>temporaire 1J</td> <td>9,10 €</td> <td>5,82 €</td> <td>3,13 €</td> <td>0,15 €</td> <td>3,28 €</td> <td>0,17 €</td> <td>5,99 €</td> <td>9,27 €</td> </tr> <tr> <td>temporaire 4J</td> <td>22,30 €</td> <td>19,02 €</td> <td>3,13 €</td> <td>0,15 €</td> <td>3,28 €</td> <td>0,56 €</td> <td>19,58 €</td> <td>22,86 €</td> </tr> <tr> <td>enseignement</td> <td>9,70 €</td> <td>8,81 €</td> <td>0,63 €</td> <td>0,26 €</td> <td>0,89 €</td> <td>0,26 €</td> <td>9,07 €</td> <td>9,96 €</td> </tr> </tbody> </table>		2008 DONT ASSURANCE	2008 Hors assurance	Coût actuel assurance rc 2008	Coût actuel assurance IA 2008	Coût actuel assuranceTTC 2008	Coût de la vie 2,94% sur licence hors ass (2)	Proposition à soumettre au CA	Coût total licences 2009 avec assurance(sans changement) et coût de la vie (2)	LICENCES									club adulte	45,60 €	38,59 €	6,23 €	0,78 €	7,01 €	1,13 €	39,72 €	46,73 €	club jeune	22,80 €	20,33 €	1,83 €	0,64 €	2,47 €	0,60 €	20,93 €	23,40 €	temporaire 1J	9,10 €	5,82 €	3,13 €	0,15 €	3,28 €	0,17 €	5,99 €	9,27 €	temporaire 4J	22,30 €	19,02 €	3,13 €	0,15 €	3,28 €	0,56 €	19,58 €	22,86 €	enseignement	9,70 €	8,81 €	0,63 €	0,26 €	0,89 €	0,26 €	9,07 €	9,96 €
	2008 DONT ASSURANCE	2008 Hors assurance	Coût actuel assurance rc 2008	Coût actuel assurance IA 2008	Coût actuel assuranceTTC 2008	Coût de la vie 2,94% sur licence hors ass (2)	Proposition à soumettre au CA	Coût total licences 2009 avec assurance(sans changement) et coût de la vie (2)																																																								
LICENCES																																																																
club adulte	45,60 €	38,59 €	6,23 €	0,78 €	7,01 €	1,13 €	39,72 €	46,73 €																																																								
club jeune	22,80 €	20,33 €	1,83 €	0,64 €	2,47 €	0,60 €	20,93 €	23,40 €																																																								
temporaire 1J	9,10 €	5,82 €	3,13 €	0,15 €	3,28 €	0,17 €	5,99 €	9,27 €																																																								
temporaire 4J	22,30 €	19,02 €	3,13 €	0,15 €	3,28 €	0,56 €	19,58 €	22,86 €																																																								
enseignement	9,70 €	8,81 €	0,63 €	0,26 €	0,89 €	0,26 €	9,07 €	9,96 €																																																								
Décision 2	Il est proposé au BE d'envisager à nouveau le prix des licences de la FFVoile en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie.																																																															
Vote CA	Le BE décide que le tarif 2009 des licences de la FFVoile sera soumis à la décision du CA du 13 Juin 2008																																																															
1-3	<u>Nomination représentants Conseil Supérieur Navigation de Plaisance pour 3 ans à compter 5/08/2008 (1 titulaire – 1 suppléant)</u>																																																															
Décision 3	Le BE désigne comme représentant titulaire Monsieur Jean Pierre CHAMPION et comme représentant suppléant Monsieur Dominique SERRE.																																																															
2	COMMISSION FORMATION																																																															
2-1	<u>Modèle de convention de stage pour AMV en cours de certification</u>																																																															
Décision 4	Le BE valide la convention de stage type et la proposera au CA du 13 Juin 2008 avant mise à disposition vers l'ensemble des organes déconcentrés et membres de la FFVoile																																																															
Vote CA																																																																
2-2	<u>Bilan pédagogique et financier de formation professionnelle 2007</u>																																																															
Décision 5	Le BE proposera au CA la résolution suivante :																																																															
Vote CA	Le Conseil d'Administration valide le bilan pédagogique et financier d'activité de dispensateur de formation professionnelle, extrait au titre de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2007.																																																															
2-3	<u>Engagement des aides aux sportifs de haut Niveau CIP et formations pour 2008</u>																																																															
Infos	<u>Le BE prend acte des aides accordées en 2008 aux sportifs de haut niveau CIP pour un montant total de 82254 € dont 13500 € par la FFVoile concernent 14 sportifs. Le BE prend également acte des aides à la formation professionnelle des sportifs de haut niveau pour 2008, pour un montant</u>																																																															

	FFVoile de 18750 € concernant 10 sportifs.
2.4	<u>Evolution des diplômes d'Etat</u>
Décision 6 Vote CA	Le BE propose au CA la résolution suivante : « Le Conseil d'Administration de la FFVoile en date du 13 juin 2008, après avoir pris connaissance des propositions ministérielles suite au rapport de Monsieur Jean BERSCTH et entendu la volonté conjointe de Madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de Monsieur le Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, réitère sa décision de voir créer un DE JEPS mention "voile" et un DES JEPS mention "voile" délivrés par le Ministère chargé des sports. Cette décision est motivée par l'attention particulière apportée par la FFVoile d'une part liée à ses besoins en personnels qualifiés à ces niveaux et d'autre part, aux meilleures chances d'intégration accordées aux publics sportifs en difficulté scolaire. »
3	DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT
3-1	<u>Règlement des labels</u>
Décision 7 Vote CA	Le BE donne son accord pour présenter le Règlement des Labels modifié au vote du CA du 13 Juin 2008. La modification porte sur l'ajout d'un nouveau critère d'obtention du label, à savoir ne pas conclure après la date d'entrée en vigueur de ladite modification d'accord ayant pour effet d'accorder de la visibilité à un concurrent du partenaire du label concerné.
4	COMPETITIONS
4-1	DEPARTEMENT VOILE LEGERE
4-1-1	<u>Règlement championnat de France classiques Tour Funboard 2008</u>
Décision 8 Vote CA	Le BE adopte le règlement du Championnat de France Classiques Tour Funboard 2008 et le proposera pour validation au CA.
4-1-2	<u>Règlement championnat de France classiques Tour Longboard 2008</u>
Décision 9 Vote CA	Le BE adopte le règlement du Championnat de France Classiques Tour Longboard 2008 et le proposera pour validation au CA.
4-1-3	<u>Règlement championnat de France RS : X 2008</u>
Décision 10 Vote CA	Le BE adopte le règlement du Championnat de France RS :X 2008 et « Evaluation ISAF Jeune » et le proposera pour validation au CA.
4-1-4	<u>Evolution à partir de 2009 du titre de champion de France minimes Optimist garçons en deux titres : un titre de champion de France de division 1 ou N1 (niveau 1) et un titre de champion de France de division 2 ou N2 (Niveau 2) Optimist garçons</u>
Décision 11 Vote CA	Le BE proposera au CA du 13 Juin la décision suivante : Evolution à partir de 2009 du titre de Champion de France Minimes Optimist Garçons en deux titres : un titre de Champion de France de Division 1 ou N1 (Niveau 1) et un titre de Champion de France de Division 2 ou N2 (Niveau 2) Optimist Garçons sur l'évènement Championnat de France Minimes. Les coureurs seront sélectionnés par chaque Ligue et invités par la FFVoile, pour ensuite être répartis par la Fédération en deux Niveaux en fonction de leur place au classement national des coureurs de la Classe arrêté à la date de la fin des sélections de l'année N. Pour les coureurs inscrits aux Championnats N1 et N2 et n'apparaissant pas au Classement National de la Classe (invités, DOM TOM....) la Fédération fera la répartition dans les deux Niveaux.

	<p>Le CA décidera du volume des coureurs dans chacune des Divisions ou Niveaux lors de sa prochaine réunion au mois de novembre 2008, suite à la présentation des simulations faites sur les sélections et résultats des coureurs Optimist Garçons du Championnats de France Minimes 2008.</p>
4-1-5	<p><u>Evolution pour 2010 des deux titres de champion de France Minimes Catamaran Tyka Filles et Garçons en deux titres de champion de France Minimes Tyka et Dragoon (temps réel) filles et garçons.</u></p>
Décision 12 Vote CA	<p>Le BE entérine les décisions suivantes et les soumettra au CA du 13 Juin 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évolution pour 2010 des deux titres de Champion de France Minimes Catamaran Tyka Filles et Garçons en deux titres de Champion de France Minimes Tyka et Dragoon (temps réel) Filles et garçons. • La validation définitive de cette évolution par le CA en juin 2009 suite au bilan du Critérium National Minimes 2009 qui lui sera exposé.
4-1-6	<p><u>4.1.6 Règlement du Championnat de France des Raids Catamarans</u></p>
Décision 13 Vote CA	<p>Le BE adopte le règlement du Championnat de France des Raids Catamarans 2008 et le proposera pour validation au CA.</p>
4-2	<p>HABITABLE</p>
4-2-1	<p><u>Point sur les opérations de détection jeunes talents courses au large</u></p>
Infos	<p>LES FILIERES DU TALENT DCNS</p> <p>Le projet est ouvert aux licenciés de plus de 25 ans, avec comme objectif principal la participation à la Route du Rhum 2010 en IMOCA à la suite de Marc THIERCELIN. La sélection s'est faite dans un premier temps sur dossiers, et à la suite de compétitions solo spécifiques en tenant également compte des comportements des candidats. La FFVoile organise la partie technique en collaboration avec les Pôles Finistère Course au Large et de La Rochelle, et participe au processus de décision en étant représentée dans le Jury de sélection. Cette collaboration a donné lieu à la signature d'une convention avec DCNS. . Les deux finalistes : Romain ATTANASIO et Christopher PRATT. La décision finale du jury sera prise à la fin du Championnat de France de Course au Large en Solitaire 2008.</p> <p>LE SKIPPER MACIF</p> <p>Le projet est ouvert à l'ensemble des licenciés de la FFVoile avec comme objectif sportif la participation à la saison 2009 en Figaro (CFCLS). La Sélection est effectuée sur dossiers (10) et après observations sur l'eau. La FFVoile organise la partie technique en collaboration avec le le Pôle Espoir de La Rochelle. Cette collaboration a donné lieu à la signature d'une convention avec la MACIF. Le projet est prévu pour une durée de 5 ans.</p> <p>LE CHALLENGE ESPOIR BRETAGNE</p> <p>Le projet est ouvert aux licenciés de la FFVoile âgés de 18/25 ans, bizuths de la Solitaire du Figaro avec pour objectif un contrat 2 ans avec le Pôle France Finistère Course au Large.</p> <p>La sélection est faite sur dossiers et après observations sur des épreuves.</p> <p>La FFVoile organise et décide à travers le Pôle France Finistère Course au Large qui gère le financement, le bateau et emploie le skipper. En 2008, François GABART a été recruté (Budget de fonctionnement saison 2008 : 157 000 € TTC). Le projet est basé sur une durée de sur 4 ans avec une détection gratuite ouverte à tous les jeunes licenciés FFVoile de 18 à 25 ans, opérée par des navigateurs reconnus et les cadres du Pôle France de la Course au large. Ce projet est permis grâce à un partenariat de deux années entre le Pôle France et la Région Bretagne.</p>

5	HAUT NIVEAU VOILE LEGERE
5-1	<u>Réforme des filières d'accès au haut niveau</u>
Info	Présentation par le DTN de l'état d'avancement de la réflexion collective. Ce document sera présenté au CA du 13 juin.
5-2	<u>Point sur les sélections JO</u>
Info	Information du DTN sur la dernière sélection devant être opérée en 470 féminin. Les sportives sont actuellement en train de disputer le Championnat d'Europe en Italie.
6	REGLEMENTATION
6-1	<u>Règlement technique et sportif : désignation des rédacteurs.</u>
Décision 14	Le BE décide que Bernard Bonneau et Christian Peyras doivent se mobiliser pour l'écriture du Règlement Sportif de la FFVoile (comprenant notamment la réglementation technique visée par l'arrêté du 3 mai 1995) avec pour objectif une rédaction aboutie et définitive pour la fin du mandat. Une réunion de coordination sera fixée par JP Champion pour fixer les principales orientations de travail.
7	COMMISSION COURSES OCEANIQUES
7-1	<u>Habilitation des centres de stage de survie « Isaf Approved »</u>
Décision 15 Vote CA	Le BE propose que le CA du 13 Juin 2008 accorde au Centre appelé «Lycée d'Enseignement Maritime de La Rochelle» l'habilitation à organiser des stages d'entraînement à la survie tels que définis dans l'annexe G des « ISAF OSR » et à délivrer les certificats aux personnes ayant suivi avec succès le stage.
8	COMMISSION CENTRALE D ARBITRAGE
8-1	<u>Accès simplifié aux règles de course</u>
Décision 16 Vote CA	Le BE décide de proposer au CA du 13 Juin 2008 l'option 1 du document joint en annexe : application restreinte Le document des Règles d'initiation à la Régate (RIR) est considéré comme un support pédagogique et d'accès facilité aux règles, regroupant et illustrant les règles principales de priorité. Il est largement diffusé en tant que tel, mais il ne constitue pas un code de substitution aux RCV. Les RCV continuent d'être les règles applicables et référentes en cas de litige. Afin de faciliter l'animation sportive, la forme d'arbitrage est allégée pour un niveau d'épreuves à déterminer (5 c, 5b) avec un personne habilitée (de préférence mais pas forcément arbitre qualifié) à régler les litiges en expliquant les règles applicables. Les RIR peuvent constituer à titre expérimental un code de substitution aux RCV pour un public bien identifié, des épreuves déterminées, et un encadrement connu (exemple des critères départementaux). Pour ce faire, la CCA constitue un groupe de travail constitué de personnes fonctionnant déjà dans ce cadre ; l'objectif étant d'harmoniser la manière d'utiliser ces règles et de codifier le système d'arbitrage/conseil.
8-2	<u>Rémunération des arbitres sur épreuves de type professionnel avec convention d'arbitrage</u>
Décision 17	1°) Dans le cadre des conventions d'arbitrage 2008 , le montant de la rémunération des arbitres est fixé à 60 € par jour respectivement alloués au Président du Comité de Course, au Président du Comité de Protestation (ou Jury International) et au Président du comité de jauge.
Décision 18	2°) Dans le cadre de conventions d'arbitrage signées entre un organisateur étranger et la FFVoile pour des épreuves internationales et allouant une rémunération aux arbitres étrangers, le montant de la rémunération allouée aux arbitres français intervenant sur ces épreuves sera aligné sur le montant de la rémunération allouée aux arbitres étrangers, mais ne sera pas inférieure au montant

	de 60€ mentionné au paragraphe ci-dessus.
9	DIVERS
9-1	<u>Date prochain CA dernier trimestre 2008</u>
Décision 19	Le BE proposera au CA du 13 Juin la date du 28 Novembre 2008
9-2	<u>Commission Médicale</u>
	a) Annexe « du règlement Médical : Présentation des conditions d'aptitudes physiques et médicales pour participer aux épreuves habitables en solitaire ou en double devant respecter les RSO de type 0,1 et 2.
Décision 20 Vote CA	Le BE adopte l'annexe 3 du règlement médical (incluant les modifications faites en séance), le soumettra pour approbation au CA du 13 Juin 2008, et demandera de donner pouvoir au BE pour apporter les précisions éventuellement nécessaires. (cf annexe RD CA 13/06/2008)
Décision 21	b) Actions de prévention vers les jeunes Le BE donne son accord pour la diffusion du document réalisé par le CNOSF lors des inscriptions aux Championnats de France de Voile Espoirs. Le coût d'acquisition est de 825 € pour 1500 ex.